Sandrine Agusta-Boularot et Emmanuelle Rosso (dir.)

Signa et tituli
Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie

Publications du Centre Camille Jullian

Épigraphie et mise en scène de la domination sociale dans la Gaule méridionale tardive (IV^e^-VI^e^ s.)

Christian Stein

DOI : 10.4000/books.pccj.3113
Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance
Lieu d'édition : Aix-en-Provence
Année d'édition : 2015
Date de mise en ligne : 6 avril 2020
Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine
EAN électronique : 9782491788070

OpenEdition Books

http://books.openedition.org

Édition imprimée
Date de publication : 1 mars 2015

Référence électronique
STEIN, Christian. *Épigraphie et mise en scène de la domination sociale dans la Gaule méridionale tardive (IV^e^-VI^e^ s.)* In : *Signa et tituli : Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2015 (généré le 22 octobre 2023). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pccj/3113>. ISBN : 9782491788070. DOI : https://doi.org/10.4000/books.pccj.3113.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Épigraphie et mise en scène de la domination sociale dans la Gaule méridionale tardive (IV^{e}-VI^{e} s.)

Christian Stein
Maître de conférences en Histoire romaine, Université de Bourgogne
christian.stein@u-bourgogne.fr

Résumé

On possède peu d'inscriptions gauloises qui mentionnent des membres des élites au IV s. Le corpus exploitable fait moins d'une quinzaine de textes et brille surtout par l'absence des clarissimes, ou du moins d'individus explicitement indiqués comme tels. Comme on sait par ailleurs que ce groupe est tout de même assez fourni en Gaule au IV^{e} s., on en arrive vite à l'idée que l'épigraphie n'était pas à leurs yeux un moyen de se mettre en scène dans l'espace social. Il est cependant perceptible que les choses changèrent aux V^{e} et VI^{e} s. en Gaule méridionale : dans un contexte d'effondrement de l'Empire d'Occident, les inscriptions commémorant les membres des grandes familles gallo-romaines sont désormais relativement nombreuses. La lettre III, 12 de Sidoine Apollinaire, à propos de la tombe et de l'épitaphe de son grand père, permet de percevoir ce changement de sensibilité envers l'épigraphie.

Mots-clés : Élites, hiérarchie sociale, marqueurs sociaux, tombe privilégiée.

Abstract

We know only few inscriptions remembering members of the upper classes in IVth century Gaul. There are less than 15 usefull ones, in which we are surprised to notice an evident lack of *clarissimi*. As we know by other ways that *clarissimi* actually existed there in numbers, we must admit that epigraphy was not socially significant to them. This situation evolved during Vth and VIth centuries in southern Gaul. As the Western Empire collapsed, from this time on, we know numerous engraved stones speaking about members of major families of the Roman aristocracy. Thus, Sidonius Apollinaris' *Epist*. III, 12 about his grand-father's grave allows us to better perceive the new feeling towards epigraphy and some of its consequences.

Key-words: Ruling class, social ranks, markers of social status, elite burials.

L'ambition de cette contribution est de proposer une étude exploratoire consacrée à l'épigraphie de ces élites romaines tardives de Gaule, que l'on a pris aujourd'hui l'habitude de qualifier de « gallo-romaines »[1]. Mon propos consistera à formuler un certain nombre de remarques et d'hypothèses sur l'usage social de l'épigraphie par ces groupes qui culminaient au sommet de la pyramide sociale en Gaule méridionale aux IV^e^ et V^e^ s. ap. J.-C., avec l'analyse plus particulière du cas de la famille de Sidoine Apollinaire.

1. Le corpus épigraphique des élites en Gaule au IV^e^ s.

Mon point de départ est une constatation empirique assez simple : on possède peu d'inscriptions du IV^e^ s. qui mentionnent ou mettent en scène des membres des couches supérieures de la société en Gaule, bref les élites. Cette observation est évidemment aussi valable pour la Gaule méridionale, mais, à ce stade de l'enquête, il n'est guère pertinent d'identifier une région en particulier. Précisons aussi tout de suite qu'en parlant de « couches supérieures » de la société, ou élites, je reste volontairement assez vague, puisque la période tardive se caractérise par une évolution rapide des marqueurs sociaux. On sait par exemple qu'un clarissime tardif est en réalité souvent d'un rang social assez inférieur à celui d'un clarissime à l'époque d'Hadrien, et la signification sociale du titre même se modifie de manière significative entre le début et la fin du IV^e^ s. ; autre exemple, le recrutement social des évêques gaulois en 300 est globalement inférieur à celui de leurs homologues en 400, etc. Dans ce contexte mouvant, disons pour l'instant que nous nous intéresserons d'abord à repérer des inscriptions qui mettent en valeur ou, à défaut, qui mentionnent des individus socialement dominants, au sens large, grâce à l'évocation explicite de leur rang ou de celui de leur famille.

Sans prétendre constituer un corpus exhaustif, à partir des grands outils que sont le premier volume de la *Prosopography of the Later Roman Empire (PLRE)*, paru en 1971, la prosopographie de la Gaule tardo-antique publiée en 1982 par Martin Heinzelmann dans la revue *Francia* et, pour les découvertes des années ultérieures, *L'Année épigraphique*, j'arrive à dresser une courte liste de treize documents qui mentionnent vingt individus, pour l'ensemble d'un grand IV^e^ s. (puisque, comme d'habitude avec ce type de corpus, un certain nombre de documents sont datés dans une fourchette à cheval sur la fin III^e^/début IV^e^ s. et à l'autre extrémité fin IV^e^/début V^e^ s.) :

1) *CIL*, XIII, 7918 = *ILS*, 7069, Zülpich, près de Cologne, 352 ap. J.-C. : *D*(*iis*) *M*(*anibus*) ‖ *Masclinio Materno*, | *dec*(*urioni*) *c*(*oloniae*) *A*(*grippinensis*), *aedilicio*, *du*(*u*)*mviral*(*icio*), | *curatoricio*, *sacerdotali*, | *ex comitibus*, *Masclinio Leo* | *patri benemerit*[*o*] *fecit*, | *Decentio Caesare et Paulo co*(*n*)*s*(*ulibus*).

2) *AE*, 1996, 1095, Trèves, sarcophage chrétien, datation par l'éditeur entre 293 et 310 : *Callosiae Clamosae co*(*n*)*iu*|*gi carissimae*, *quae vixit* | *annis XXVIIII et m*(*ensibus*) *V d*(*iebus*) *n*(*umero*) *XVIIII*, | *cui Fl*(*avius*) *A*[---], *v*(*ir*) *p*(*erfectissimus*), *p*(*rae*)*p*(*ositus*) *v*|*inorum*, *coniux eius*, *faci*|*endum curavit*.

3) *CIL*, XIII, 3672, Trèves, entre 293 et 305 : *Indulgentissimo* | *d*(*omino*) *n*(*ostro*) *Flavio Val*(*erio*) | *Constantio* | *nobilissimo* {*C*} | *Caes*(*ari*), *Valerius Concordius*, | *v*(*ir*) *p*(*erfectissimus*), *dux*, *devol*|*tus numini* | *mai*{*i*}*estati*|*que eorum*.

4) *AE*, 1978, 503, inscription métrique, Trèves, fin III^e^-début IV^e^ s. : *D*(*is*) *M*(*anibus*). | *Hic fecit cla*[*r*] *o vigu*[*it qui*] | *nomin*[*e s*]*emper* | *doctor Rom*[*ani n*] *ob*[*ilis*] | *eloqu*[*i*]*i* | *L*(*ucius*) *Terentius Iulianus qui et Concor*|[*dius*], *v*(*ir*) *p*(*erfectissimus*), *magister s*[*t*] *udiorum*, *gram*|*maticus Latinus*.

5) Au milieu du X^e^ s., Flodoard (894-966) rapporte le texte d'une inscription versifiée qu'on pouvait lire à son époque dans l'église Saint Agricola de Reims. Elle mentionnait un *Iovinus* qui est identifié comme l'un des consuls ordinaires en 367 : il est vraisemblable qu'il s'agissait d'une épitaphe qui faisait en même temps office de dédicace de l'église[2]. *Historia Remensis ecclesiae*, I, 6 (= *MGH*, *SS*, XIII, p. 419) = *CIL* XIII, 3256 = *ILCV*, 61 : *Felix militiae sumpsit devota Iovinus* / *cingula virtutum culmen provectus in altum* / *bisque datus meritis equitum peditumque magister* / *extulit aeternum saeclorum in saecula nomen.* / *Sed pietate gravi tanta haec praeconia vicit* / *insignesque triumphos religione dicavit,* / *ut quem fama dabat rebus superaret honorem*

1. Par Gaule, j'entendrai désormais l'espace comprenant la Narbonnaise, les trois Gaules et les Germanies (mais sans les provinces alpines).

2. Une très ancienne tradition rémoise associe au nom du consul un sarcophage dit « de Jovin » aujourd'hui au musée Saint Remi ; ce sarcophage, qu'on date usuellement du III^e^/IV^e^ s. ne comporte cependant aucune inscription ni marque chrétiennes. Voir la notice « Jovin » du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. VII, col. 2745-2752 [H. Leclercq, 1926-1927].

/ et vitam factis posset sperare perennem. / Conscius hic sancto manantis fonte salutis / sedem vivacem moribundis ponere membris / corporis hospitium laetus metator adornat, / reddendos vitae salvari providet artus. / Omnipotens Christus, iudex venerabilis atque / terribilis, pie longanimis, spes fida precantum / nobilis eximios famulis non imputat actus / plus iusto fidei ac pietatis praemia vincant.

« Jovin embrassa avec succès le métier des armes : il parvint au comble des honneurs militaires, et élevé deux fois par ses services à la dignité de maître de la cavalerie et de l'infanterie, il s'est acquis un nom immortel pour les siècles des siècles. Mais sa haute piété mérite encore de plus grands éloges : il a sanctifié par la religion ses triomphes éclatants, il s'est élevé ainsi au-dessus de la gloire que la renommée accordait à ses hauts faits, et il s'est assuré par ses œuvres l'espérance de la vie éternelle. Il choisit ce lieu, où coulent les eaux saintes du salut, pour que ses restes y puisent une vie nouvelle, et c'est avec la joie de l'espérance qu'il embellit l'asile où ils doivent attendre la résurrection des corps. Le Christ tout-puissant, juge adorable et terrible, et cependant bon et miséricordieux, fidèle espoir de ceux qui l'emploient, ne tient pas compte à ses serviteurs de leurs actions d'éclat : mettons donc au premier rang les œuvres de la foi et de la piété. » (Trad. Leclercq)

6) *CIL*, XIII, 1796 = *ILCV*, 89, Lyon, épitaphe chrétienne, probablement fin IVe ou Ve s. : *Hic iacet Aelianus*, | *filius Pauli* | *viri praesidialis*, | *qui vixit anno*[*s*] | *pl*(*us*) *m*(*inus*) *XL*, *cives Remus*.

7) *CIL*, XII, 1852 = *ILN*, 5, 1, 43, Vienne, probablement entre 312 et 337 : *Virtute for*|*tissimo et pie*|*tate clementis*|*simo d*(*omino*) *n*(*ostro*) *Fl*(*avio*) | *Constantino* | *Maximo et* | *Invict*(*o*) *Aug*(*usto*) | *M*(*arcus*) *Alfius Apronia*|*nus*, *v*(*ir*) *p*(*erfectissimus*), *p*(*raeses*) *p*(*rovinciae*) *Fl*(*aviae*) *Vienn*(*ensium*), | *dev*(*otus*) *n*(*umini*) *m*(*aiestati*)*q*(*ue*) *eius*.

8) *CIL*, XII, 675 = *ILS*, 1208 = *ILCV*, 178, Arles, sarcophage chrétien, fin IIIe/IVe s. : *Hydriae Tertullae*, | *c*(*larissimae*) *f*(*eminae*), *coniugi amantissi*|*mae*, *et Axiae Aelianae*, |*filiae dulcissimae*, | *Terentius Museus* | *hoc sepulchrum* | *posuit*.

9) *CIL*, XII, 668, voir Heijmans 2004, p. 206-215, Arles, dédicace d'une réfection monumentale (les lettres sont identifiées à partir des trous d'ancrage dans la pierre) vers 324/326 : [*Dddddominis nnnn*(*ostris*) *Fl*(*avio*) *Val*(*erio*) *Constantino max*(*imo*) *vict*(*ori*) *semper Aug*(*usto*) *d*]*ivi Constanti filio divi Claudi nepoti* | [*bono rei publicae nato et Fl*(*avio*) *Iulio Crispo et Fl*(*avio*) *Claud*]*io Constantino et Fl*(*avio*) *Constantio* | [*nobbb*(*ilissimis*) *Caesss*(*aribus*) *et piissimae ac venerabili Aug*(*ustae*) *Flaviae Ma*]*ximae Faustae Augusti Caesarumque* | [*uxori matrique ---e*]*xo*[*r*]*natamque Arelatensium civitatem* | [*---dedic*]*avit cur*(*ante*) *Iul*(*io*) *Atheneo*, *v*(*iro*) *p*(*erfectissimo*).

10) *AE*, 1974, 418, Arles, sarcophage chrétien, après 328 : *XVII kal*(*endas*) *Apr*|*iles hic quiescet* | *in pace Marcia Roman*|*ia Celsa*, *c*(*larissima*) *f*(*emina*), *qu*(*a*)*e vixit a*|*nnos XXXVIII*, *m*(*enses*) *II*, *dies XI* ; | *Fl*(*avius*) *Ianuarinus*, *v*(*ir*) *c*(*larissimus*), *ex* | *cons*(*ule*) *ord*(*i*) *n*(*ario*) *coniu*|*gi bene merenti posuit*.

11) *CIL*, XII, 673 = *ILS*, 2788 = *ILCV*, 295, Arles, sarcophage chrétien : *Bene pausanti in pace*, *Fl*(*avio*) *Memorio*, *v*(*iro*) *p*(*erfectissimo*), *qui milit*(*avit*) | *int*(*er*) *Iovianos annos XXVIII*, *pro*(*tectori*) *dom*(*esticorum*) *an*(*nos*) *VI* ; *prae*(*fuit*) *lanciaris se*[*nioribus* ---] *rib*[*us*] *an*(*nos*) *III*, *comes ripe an*(*num*) *I*, *com*(*iti*) *Mauret*(*aniae*) *Ting*(*itanae*) *an*(*nos*) *IIII*, | *vix*(*it*) *an*(*nos*) *LXXV* ; *Praesidia coni*[*unx*] *marito dulcissimo*.

12) *CIL*, XII, 942 = *ILCV*, 1117, Arles, inscription métrique sur sarcophage chrétien, sans doute des années 380-390 : *Integer adque pius, vita et corpore purus,* | *aeterno hic positus vivit Concordius aevo,* | *qui teneris primum ministrum fulsit in annis,* | *post etiam lectus caelesti lege sacerdos.* | *Triginta et geminos decim vix reddidit annos.* | *Hunc cito sideream raptum omnipotentis in aulam et mater blanda et frater sine funere quaerunt*.

« Chaste et pieux, pur par sa vie comme par son corps, Concordius, déposé ici, est vivant pour l'éternité. Il a d'abord, dans ses jeunes années, soutenu le ministre [de l'Église] et a ensuite été élu évêque par la loi céleste. Il a atteint à peine trente et deux fois dix ans. Lui qui a été tôt enlevé vers la demeure astrale du Tout-Puissant, sa mère affectueuse et son frère le cherchent sans en porter le deuil. » (Trad. Guyon-Heijmans)

13) *CIL*, XII, 674 cf. p. 817 = *ILCV*, 88 ; cf. *AE*, 1939, p. 52 et *AE*, 1948, p. 171, Heijmans 2004, p. 380-381, Arles, sarcophage chrétien. La pierre étant perdue, le texte était connu grâce à des copies d'époque moderne ; par la suite la découverte de deux fragments a permis d'établir la mise en page : [*Vir Agrippinen*]*sis* [*nomine Geminus* | *hic iacet*, *qui pos*]*t dignitatem* | [*praesidiatus admenistra*]*tor rationum* | [*quinque provinciarum dig*]*nus est* | [*habitus* ; *hic post an*(*nos*) *XXXVIII*, *menses II* | *et dies sex*, *fedelis in fata concessit*, | *cuius insig*]*nem glo*[*riam cives sui sepulcri gratia adornaverunt*.]

Voyons maintenant rapidement les principales caractéristiques générales de ce corpus :

- Sur vingt individus, cinq femmes seulement qui n'apparaissent qu'associées à leur époux (ou leur père et mère dans le cas d'Axia Aeliana) : indiscutablement la pratique épigraphique reste, comme aux siècles précédents, une pratique masculine.

- D'un point de vue géographique, on note surtout la concentration des sites de découverte de notre petit corpus. Ce qui frappe est le caractère très « vertical » de cette répartition de ces treize documents : ils proviennent tous d'une sorte de couloir nord-sud, entre la région de Cologne et Arles ; couloir qui n'est finalement pas très large et qui correspond à peu près à un axe Rhône-Rhin. D'un autre côté, c'est aussi là que l'on trouve les grandes villes qui sont au cœur de l'histoire gauloise tardive. C'est d'ailleurs de ces villes que viennent la majorité de nos inscriptions, puisque, sur les treize documents, trois proviennent de Trèves et six d'Arles, qui – plus que Lyon – sont les grands centres administratifs et polarisent l'espace gaulois au IV^e^ s.[3].

- On remarque enfin que quatorze des vingt personnes mentionnées sont chrétiennes. L'échantillon est évidemment très faible, mais ce rapport entre inscriptions païennes et chrétiennes est à vrai dire assez surprenant – sauf à imaginer une christianisation vraiment très précoce de ces élites gauloises ou des pratiques épigraphiques différentes.

Pour être complet sur la constitution de ce corpus, il est également nécessaire de mentionner quelques inscriptions notables, mais considérées comme trop incertaines pour être utilisables :

- Le fragment de Trêves *RICG*, I, 191, que la *PLRE*, à la suite de quelques autres, identifie comme étant l'épitaphe de Flavius Merobaudes, le consul de 377 et 383 qui se suicida en 388 sur fond d'usurpation de Maxime (*PLRE*, I, p. 598-599, Merobaudes 2 ; Heinzelmann 1982, p. 652, M. 2) : le nom même du défunt est très restitué et l'épitaphe ne fait pas vraiment allusion à son rang social, ce qui la ferait pour le moins sortir du champ de notre étude ; en outre plusieurs éditeurs penchent pour une datation beaucoup plus tardive[4].

- La fameuse et énigmatique épitaphe métrique de Nymfius de Valentine (Haute-Garonne), *CIL*, XIII, 128 = *ILCV*, 391. Si, à sa lecture, on comprend sans difficulté que le fameux Nymfius appartenait aux élites de sa région, le texte permet de distinguer en lui aussi bien un petit notable local très bien mis en valeur qu'un Ausone relativement discret ! Il y a certes des croix présentes sur la pierre, mais elles pourraient être postérieures, et le texte lui-même de l'épitaphe est assez elliptique pour que l'on puisse débattre longuement des convictions et choix religieux de Nymfius et de sa femme Serena (qui dédie l'inscription). Enfin, si tous les commentateurs s'accordent à penser qu'elle est assez tardive, elle ne comporte aucun élément précis de datation entre la fin du III^e^ et le V^e^ s. Si Jean-Marie Pailler penche pour le milieu du IV^e^ s., Hagith Sivan, à partir d'éléments archéologiques, verrait plutôt le début du V^e^ s. Le type d'éloge, très allusif, pourrait cependant très bien aussi se rapprocher de ce qui s'est fait plus loin encore dans le V^e^ s., datation qui n'irait pas contre les dernières évaluations archéologiques (Heinzelmann 1982, p. 659 ; Pailler 1986 ; Sivan 1989).

- Le dossier *CIL*, XIII, 921a-c = *ILS*, 6117 ; 6117a ; 6117b = *ILCV*, 80 = *ILA - Nitiobroges*, 14-16 comprend trois tablettes de bronze avec marques chrétiennes. Elles ont été offertes par trois cités, Sens, Auxerre et Orléans, en l'honneur de leur patron, *Cl*(*audius*) *Lupicinus*, clarissime, gouverneur consulaire de Maxima Senonia dans les années 383/388 (*PLRE*, I, p. 520, Lupicinus 5 ; Heinzelmann 1982, p. 640, L. 3). Les tablettes ont été retrouvées à Lacaussade, entre Bordeaux et Agen, dans ce qui semble être les ruines d'une villa : on peut donc formuler l'hypothèse que ces tablettes ont été remises au gouverneur Lupicinus qui les a ramenées chez lui après avoir exercé sa charge. Même si les inscriptions elles-mêmes n'en disent rien, Claudius Lupicinus est en conséquence très vraisemblablement un clarissime gaulois, ou en tout cas un clarissime qui s'est installé en Aquitaine. Toutefois, ces inscriptions relèvent d'une épigraphie de l'espace privé et n'étaient visiblement pas destinées à être exposées dans un lieu public[5] : elles n'ont donc pas vocation à être intégrées à notre corpus.

- Une inscription sur sarcophage chrétien d'Arles est dédiée par un proconsul anonyme à un Breton

3. Sur le développement d'Arles au IV^e^ s., voir Heijmans 2004, p. 43-81.

4. Ensemble du dossier dans la notice de Nancy Gauthier au *RICG*, I, 191.

5. La cité d'Auxerre distingue ainsi très bien l'hommage privé et l'hommage public : *Tantis pro meritis felix* | *provincia per t*[*e*] | *que tribuit tabulas* | *statuas decernere vellet* (*CIL*, XIII, 921b = *ILS*, 6117a) ; voir aussi Chastagnol 1995.

nommé Tolosanus, *AE*, 2004, 881 = *AE*, 1939, 53 : *Hic conditus i*ll*acet* | *nomine Tolo*ll*sanus* | *Britannus n*ll*atione* | *proconsul*lll*is dolor*. Alors qu'on avait longtemps pensé que ce proconsul anonyme vivait à la fin du IVe s., Marc Heijmans a récemment repris le dossier et proposé de l'identifier au père anonyme du Camillus que Sidoine Apollinaire rencontra à Arles en présence de l'empereur Majorien vers 460. Si l'on suivait cette nouvelle proposition, l'épitaphe serait alors à dater des années 420/430 (*PLRE*, I, p. 921, Tolosanus ; Heinzelmann 1982, p. 706 ; Heijmans 2004, p. 381-384).

- Une épitaphe chrétienne de Lyon mentionne une *Procula* | *cl*(*arissima*) *femina* | *famula Dei* | *a terra ad martyres* (*CIL*, XIII, 2423 = *ILCV*, 3353). Évidemment tardive, rien ne permet de manière évidente de la situer là plutôt qu'au Ve ou au VIe s. (*PLRE*, II, Procula 2, p. 923 ; Heinzelmann 1982, p. 674, P. 2). Dans le même ordre d'idées, une autre inscription chrétienne de Lyon mentionne une *Merola clarissima femina* (*CIL*, XIII, 2419 = *ILCV*, 182 ; *PLRE*, II, p. 758 ; Heinzelmann 1982, p. 653) et un fragment métrique de Trèves une anonyme *clarissima femina* (*CIL*, XIII, 3675 = *ILCV*, 183, *RICG*, I, 192 ; *PLRE*, I, p. 1040, Anonyma 23 = *PLRE*, II, p. 1238, A. 5) : dans ces deux cas la datation est très incertaine, et, par conséquent, probablement postérieure au IVe s.

2. Épigraphie et domination sociale au IVe s. en Gaule

Le moins que l'on puisse dire est que notre corpus du IVe s. donne un sentiment d'extrême modestie, pour un espace aussi vaste que l'ensemble des provinces de Gaule et des Germanies sur un siècle tout entier.

Modestie encore accentuée quand on se remémore que ce siècle n'est pourtant pas anodin pour cet espace. Depuis la Tétrarchie, en effet, sans parler de la création d'une préfecture spécifique, cette région de l'Empire est alors un secteur largement fréquenté par les Augustes et autres Césars, qui n'hésitent pas à s'y installer, en particulier à Trèves, avec leur cour et tous ceux qui gravitent habituellement autour de ces centres du pouvoir. Au Haut-Empire, la configuration avait été dans l'absolu bien moins favorable : nul empereur en tant que tel n'a jamais résidé en Gaule à cette époque, et c'est à peine si certains l'ont traversée. Sans compter également que les sénateurs issus des provinces étaient quasiment tenus de devenir italiens, et par là moins susceptibles de susciter dans leurs régions d'origine des inscriptions portant leur nom ou celui de leurs familles : une exigence qui a été assouplie au IVe s.[6].

Même si on sait que la pratique épigraphique décline de manière générale à partir du IIIe s. dans le monde latin, on aurait très bien pu attendre de cette situation socio-politique nouvelle, pour la Gaule du IVe s., qu'elle fût plus favorable à un acroissement sensible de la production d'inscriptions mettant en scène les élites[7]. Pourtant, avec treize inscriptions, c'est-à-dire finalement pas grand-chose, il n'en est rien[8]. À titre de comparaison indicative – la méthodologie est assez différente –, dans son ouvrage sur les chevaliers et sénateurs gaulois, Yves Burnand a identifié pour le IIIe s. onze clarissimes et quarante-sept chevaliers, dont pratiquement tous grâce à l'épigraphie (Burnand 2006, p. 513-614). La moisson d'un IIIe s. de crise est donc bien plus riche que celle d'un IVe s. dit de renouveau ! Et encore n'avons-nous pas tenu compte d'une des grandes limites de notre corpus : il est en effet certain que plusieurs des individus que nous avons identifiés ne sont même pas gaulois ou enracinés dans cette région, mais simplement de passage dans le cadre d'une carrière administrative.

On constate en outre que l'origine sociale de l'ensemble des individus identifiés n'apparaît pas particulièrement extraordinaire. Et on peut s'autoriser à penser cela même si notre population comporte deux consuls ordinaires, titre toujours impressionnant au IVe s.

La grande majorité de nos textes mentionne en effet de « simples » perfectissimes ou assimilables, membres d'un rang équestre qui avait certes beaucoup de lustre au IIe s. mais qui a subi une forte érosion à partir de la fin du IIIe s., jusqu'à sa quasi-disparition de l'échelle des valeurs au début du Ve : on observe d'ailleurs clairement dans le corpus la disparition au IVe s., comme ailleurs, des autres titres équestres inférieurs (Lepelley 1999).

Ceux qui s'en sortent le mieux sont bien entendu ceux qui ont obtenu leur perfectissimat à l'époque

6. Sur ce « déracinement des élites nobiliaires » au Haut-Empire : Burnand 2008, p. 221-241. Je laisse de côté la période très troublée de la crise du IIIe s. (Sivan 1993b).

7. Un phénomène analogue, en quelque sorte, à cette visibilité accrue des élites gauloises que l'on note dans les sources littéraires du IVe s.

8. Avec cette réserve qui s'impose toujours à nous, qu'on dépend bien entendu aussi des multiples facteurs qui ont entraîné la conservation ou la destruction des inscriptions antiques et qui faussent sans doute parfois notre perception des choses. Néanmoins on peut postuler qu'il n'y a pas de raison de penser que les conditions de conservation des documents épigraphiques du IVe s. étaient plus mauvaises que celles des siècles précédents.

tétrarchique, quand cette érosion n'était pas encore trop marquée. Terentius Iulianus a occupé des fonctions palatines qui l'amenaient à côtoyer l'Auguste ou le César à Trèves (Heinzelmann 1982, p. 631, Iulianus 1), tandis que Valerius Concordius, avec un profil plus militaire, après avoir été gouverneur *praeses* de Numidie vers 295, fut *dux*, c'est-à-dire responsable de district militaire, ou peut-être plutôt commandant d'une expédition militaire sous l'autorité de Constance (*PLRE*, I, p. 219, Concordius 4 ; Heinzelmann 1982, p. 585, C. 1). À la même époque cependant, Flavius A[---] n'avait d'autre responsabilité que celle d'être chargé (*praepositus*) des vins, sans doute une fonction liée à la logistique de la cour de Trèves[9]. Un peu plus tard, Alfius Apronianus fut lui aussi gouverneur de province, mais à un moment où les compétences du *praeses* étaient plus réduites et où son rang était le plus bas dans la hiérarchie des gouverneurs (*PLRE*, I, p. 86, Apronianus 4 ; Heinzelmann 1982, p. 557). Flavius Memorius, quant à lui, mit pratiquement 40 ans pour devenir finalement commandant des *limitanei* de la lointaine Maurétanie Tingitane (*PLRE*, I, p. 595, Memorius 2 ; Heinzelmann 1982, p. 652). De Iulius Atheneus, on ne sait pas s'il a obtenu son perfectissimat par l'exercice de fonctions administratives ou militaires, ou si ce fut le bâton de maréchal d'un notable arlésien en fin de carrière : ce qu'il faut remarquer en revanche, c'est que le fragment de dédicace le dit *cur*(*ante*), ce qui le situe derrière le vrai dédicant du monument, d'un rang certainement supérieur, et dont le nom est perdu (*PLRE*, I, p. 121 ; Heinzelmann 1982, p. 563, A. 2).

Outre tous ces perfectissimes, Paulus est *vir praesidialis* au plus tôt fin IV^e^ s., ce qui indique qu'il a été gouverneur, mais peut-être aussi simplement *praeses* honoraire, le rang qui en découlait étant le perfectissimat puis un clarissimat déclassé à partir de la fin du IV^e^ s. (*PLRE*, II, p. 851, Paulus 15 ; Heinzelmann 1982, p. 667, P. 3). On remarque au passage que l'épitaphe qu'il a dédiée à son fils Aelianus ne comporte aucune indication de rang ou de niveau social pour le défunt proprement dit, pourtant décédé à 40 ans : d'où la conclusion que le fils n'a pas vraiment réussi à égaler celui de son père (*PLRE*, II, p. 14, Aelianus 5 ; Heinzelmann 1982, p. 545). Masclinius Maternus était un grand notable de Cologne qui devint *sacerdotalis*, c'est-à-dire président du *concilium* de la province de Germanie seconde (*PLRE*, I, p. 568, Maternus 3 ; Heinzelmann 1982, p. 648). Il obtint en récompense (avant 352) le rang de comte (sans doute) honoraire – le titre était peu de temps auparavant encore réservé aux clarissimes. Il devint ainsi un *honoratus* supérieur aux autres curiales de Cologne, mais son rang social réel n'était pas très différent de celui des perfectissimes : simplement, à son époque déjà, le perfectissimat lui-même était en perte de vitesse et moins attractif pour les notables qui se mirent à aspirer à d'autres dignités (Lepelley 1999, p. 642-645). Rien n'est dit sur son fils qui dédie l'épitaphe ; aussi doit-on supposer un rang similaire ou (plutôt) inférieur, tant et si bien que la *PLRE* n'a même pas jugé pertinent de l'intégrer à ses listes (Heinzelmann 1982, p. 635, Leo 1). Geminus (*PLRE*, I, p. 389, Geminus 2 ; Heinzelmann 1982, p. 614) a visiblement été d'abord *praeses* honoraire, avant d'exercer un poste dans l'administration financière qui donnait le perfectissimat au moins jusqu'aux années 380, puis le clarissimat au début du V^e^ s., lequel clarissimat qualifiait alors un rang social en réalité assez équivalent au perfectissimat un siècle auparavant (Delmaire 1989a, p. 28 ; Delmaire 1989b, p. 178-205).

Si l'on s'attache maintenant au consul ordinaire de 328, Flavius Ianuarinus, on grimpe là soudain à un rang social beaucoup plus élevé que le groupe précédent (*PLRE*, I, p. 453, Ianuarinus 2 ; Martindale 1980, p. 486 ; Heinzelmann 1982, p. 627). Toutefois, il est inconnu par ailleurs : par principe, une telle obscurité pour un consul ordinaire est un mauvais signe sur son extraction… C'est sans doute cela qui justifie le rapprochement avec un homonyme connu un peu avant, vers 320, et qui avait la fonction de vicaire (*PLRE*, I, p. 453, Ianuarinus 1). On reconstitue alors le parcours d'un très grand serviteur de Constantin d'origine relativement médiocre, qui aura fait une belle carrière dans l'administration civile avec des fontions importantes, même si la plupart d'entre elles nous échappent, avant d'être récompensé par un très beau et très rare consulat ordinaire[10]. L'épitaphe précise que sa femme Marcia Romana Celsa était *c*(*larissima*) *f*(*emina*), mais il n'est en fait pas possible de dire si elle était d'origine clarissime ou si son clarissimat lui fut accordé en marge de la promotion de son mari (Martindale 1980, p. 480 ; Heinzelmann 1982, p. 577, Celsa 2,).

9. C'est l'unique attestation de cette fonction : voir à ce propos *CTh*, 11, 1, 6, (354) qui évoque le ravitaillement du cellier impérial en Italie, mais à une époque un peu plus tardive, cf VERA (D.) – Aureliano, Valentiniano I e il vino del *populus Romanus*. *Antiquité tardive*, 13, 2005, p. 247-264.

10. On peut sans doute mettre cette carrière en parallèle avec celles – certes un peu moins brillantes – de deux contemporains qui ont également servi Constantin comme fonctionnaires civils et dont on a la chance de connaître les carrières complètes : *PLRE*, p. 875-876, Tatianus 4, et *PLRE*, I, p. 806-808, Saturninus 9.

Avec le consul ordinaire de 367 Iovinus (*PLRE*, I, p. 462-463, Iovinus 6 ; Heinzelmann 1982, p. 630, I. 2), on a cette fois-ci un militaire brillant et sans doute politiquement habile, puisque son soutien actif à Julien ne brisa pas sa carrière ni ne l'empêcha d'obtenir de Valentinien le consulat ordinaire. Néanmoins, depuis le milieu du IIIe s., les grands généraux romains n'étaient plus guère issus de grandes familles bien installées, et on assista même à l'ascension de généraux d'origine barbare, tels Nevitta ou Dagalaifus – consuls ordinaires en 362 et 366 et par ailleurs contemporains et collègues de Iovinus. Certaines légendes locales voudraient faire du consul de 367 un Rémois d'origine, mais aucun indice ne pointe en ce sens : la présence de sa tombe à Reims s'explique beaucoup moins par une très hypothétique origine locale que, plus simplement, par le fait que la ville servait à l'époque de quartier général en Gaule. Il n'est pas non plus inutile de noter, au passage, le paradoxe de voir là un général, qui fut l'un des principaux soutiens de Julien dit l'Apostat, dédicacer une église avec une épitaphe composée sur le mode de l'éloge chrétien le plus vibrant. Que ce soit par tactique politique ou par conviction religieuse, Iovinus, à la fin de sa vie, a visiblement affiché ouvertement son (nouveau ?) christianisme, ce qui a certainement aussi contribué à la consolidation de sa situation dans la hiérarchie sociale (Pietri 1970)[11].

Reste, enfin, un cas un peu à part qui est celui de cet Arlésien *sacerdos*, Concordius, qui est généralement identifié avec l'évêque du même nom attesté en 374 au concile de Valence. Rien dans l'épitaphe elle-même ne permet de déterminer son origine sociale, et à vrai dire on ne sait pratiquement rien de l'évêque par ailleurs[12]. Toutefois, on notera que la grande qualité des motifs qui décorent son sarcophage en marbre du Proconnèse est de même nature que celle des sculptures qui ornent les sarcophages de la femme de Ianuarinus et de quelques autres (Benoit 1954, p. 35). C'est donc ici surtout par l'addition entre le titre de *sacerdos* et la richesse du tombeau qu'on en arrive à l'idée que Concordius était un évêque issu d'une famille aisée et désireuse de manifester cette situation : de fait, il s'agit là d'un des premiers, sinon du premier, évêques gaulois dont on a conservé le tombeau (Heinzelmann 1976, 66-73 & Heijmans 2004, p. 247).

Si l'on prend maintenant pour point de comparaison l'album de Timgad, qui renseigne bien sur les hiérarchies sociales d'une petite cité africaine dans les années 360, nos Gaulois appartenaient pour l'essentiel à la frange supérieure de la curie ou se situaient juste au-dessus de cette dernière (Chastagnol 1978, p. 22-28), mais, en dehors des deux consuls, le groupe des clarissimes n'est pas vraiment représenté. En cela, il y a comme un hiatus social dans le corpus épigraphique des élites gauloises entre les perfectissimes et le sommet tout de même exceptionnel atteint par nos deux consuls ordinaires : entre les deux, il manque tout le groupe des clarissimes et sénateurs intermédiaires dont on connaît pourtant la présence en Gaule grâce aux sources littéraires[13].

La seule exception apparente à cette constatation dans le corpus, le cas de l'Arlésienne Hydria Tertulla *c*(*larissima*) *f*(*emina*), a en réalité plutôt tendance à renforcer mon propos (*PLRE*, I, p. 882 ; Heinzelmann 1982, p. 700). En effet, le sarcophage en marbre de Carrare et du Proconnèse qu'elle partage avec sa fille Axia Aeliana est dédié par le mari et père Terentius Museus, pour lequel aucune indication de rang n'est inscrite (Benoit 1954, p. 34 ; *PLRE*, I, p. 611 ; Heinzelmann 1982, p. 654, M. 1)[14]. Deux interprétations sont alors possibles. Soit l'on considère, avec André Chastagnol, que le mariage avait été socialement très inégal et que Terentius Museus n'était ni clarissime ni chevalier, contrairement à sa femme clarissime de naissance[15] : dans ce cas on devra remarquer qu'entre les deux extrêmes – le groupe des perfectissimes d'une part, les deux consuls de l'autre –, nous ne pouvons identifier que deux femmes clarissimes (Hydria Tertulla et l'épouse de Ianuarinus), pour toute la Gaule, ce qui en soi mettrait largement en exergue

11. Le consul Iovinus a-t-il pour autant réussi à faire souche ou pas ? Certains le pensent, et la *PLRE* l'identifie à ce *priscus Iovinus* mentionné par Sidoine Apollinaire et ancêtre (*avus*) par sa mère de son ami Consentius de Narbonne (Sidon., *Carm*, XXIII ; voir en particulier v. 170-177). En revanche, d'autres, comme Martin Heinzelmann, verraient plutôt en Consentius le petit-fils de l'usurpateur Iovinus qui, issu d'une grande famille gauloise, se proclama Auguste en Germanie seconde entre 411 et 413.

12. Gallia Christiana novissima. *Histoire des archevêchés, évêques et abbayes de France*, t. 3, *Arles*, par J.-H. Albanès, Montbéliard, 1900, col. 17-18.

13. Quelques exemples parmi d'autres : Amm., XVI, 8, 8 ; Sulp. Sev., *Dial*., III, 7, 1-3 ; III, 14, 3-6 ; Sym., *Epist*., IV, 30, etc. Claudius Lupicinus à la fois clarissime et gouverneur de rang consulaire en 383/388, mais que nous avons écarté du corpus, en serait aussi un exemple.

14. La *PLRE* date le sarcophage de la deuxième moitié du IIIe s. tandis que Martin Heinzelmann propose la fin du IIIe s avec un point d'interrogation : cette datation est sans doute influencée par l'établissement d'un lien avec le procurateur Q. Axius Aelianus connu par une inscription de Dacie en 238 (*PIR*^{2}, H, 236). Se fondant en revanche sur les thèmes iconographiques très chrétiens du sarcophage, Jean-Pierre Caillet date le tombeau du milieu du IVe s (Caillet 1993, p. 134) : il est évident que le lien avec Axius Aelianus est alors plus difficile à proposer.

15. Suivant les règles régissant le mariage des femmes clarissimes : voir Chastagnol 1992, p. 230-231 et 296-297.

l'absence des hommes de ce même rang dans le matériel épigraphique. Soit, plus vraisemblablement, Terentius Museus était bien clarissime lui-même, voire de rang équestre, mais il n'a tout simplement pas jugé essentiel de faire figurer ce rang sur l'épitaphe de sa femme et de sa fille, se conformant ainsi en quelque sorte à l'usage épigraphique de son groupe social à cette époque : il s'inscrirait alors parfaitement dans le hiatus social qui vient d'être relevé dans la documentation.

Cela amène maintenant aussi à préciser l'idée avancée plus tôt, que le niveau social de notre corpus n'est pas « extraordinaire ». Ce serait, certes, faire une caricature que d'affirmer que ces hommes et femmes n'étaient que des médiocres. Ils ont tous, en effet, sans aucun doute possible, appartenu aux niveaux supérieurs de la société gauloise du IV^e^ s.

En revanche, sans négliger le fait déjà signalé qu'un certain nombre n'étaient même pas originaires de Gaule ni implantés dans cette région, aucun – y compris les deux consuls – ne semble correspondre au profil de ces grands chevaliers et clarissimes du Haut-Empire, issus de puissantes familles de notables, qui avaient accumulé localement au fil des générations un capital économique et social très important et qu'on sentait ancrées dans le terroir. Je compare par exemple avec le cas, sans doute un peu extrême, que fut le Viennois Q. Valerius Macedo. Hadrien lui octroya l'*adlectio* et la questure, mais il déclina pourtant cet honneur. Macedo avait donc une surface sociale suffisante pour attirer l'attention de l'empereur (ou de ses agents) et intégrer l'élite impériale, mais aussi pour s'accorder le luxe de choisir de rester un grand notable à Vienne plutôt que de devenir un sénateur ordinaire à Rome. Il ne fit d'ailleurs pas cela sans un certain snobisme, puisque, s'il déclina l'honneur sénatorial, il autorisa quand même ses clients à inscrire toute l'affaire dans une inscription qui lui fut dédiée : de l'art de se valoriser avec des titres que finalement on n'a pas [16] ! C'est ce type de profil qui manque dans notre corpus gaulois du IV^e^ s., corpus qui semble rester socialement un cran en retrait par rapport à ce sommet de la hiérarchie sociale qu'étaient les clarissimes et, à partir des années 360, les *spectabiles* et autres *illustres*.

Notre perception sociale est peut-être erronée ou faussée, mais tout semble indiquer que, pour la plupart des grandes familles gallo-romaines de rang sénatorial, l'épigraphie n'était pas vraiment un moyen de se mettre en valeur au IV^e^ s. En tout cas, on ne connaît pour la Gaule de cette époque rien de comparable aux inscriptions de ces grandes familles italiennes et romaines qui fleurissent à la même époque et qui vantent longuement, au-delà des carrières proprement dites, les mérites et les vertus des membres de ce que l'on nomme couramment l'aristocratie sénatoriale romaine.

Cela ne signifie pas que ces grandes familles gallo-romaines ne se mettaient pas en scène, mais, pour la plupart d'entre elles, elles ne le faisaient pas au moyen de l'épigraphie. Par exemple, à Arles, le texte de l'épitaphe datée du IV^e^ s. d'*Optatinia Reticia sive Pascasia*, dédiée par son époux *Ennius Filterius sive Pompeius*, n'attire en rien l'attention [17]. Et le couple est d'ailleurs ignoré par les grandes prosopographies des élites – rien dans la *PLRE* ni dans Heinzelmann 1982. C'est le monument où elle figure qui était en réalité socialement signifiant, puisqu'il s'agit d'une partie de couvercle de sarcophage en marbre importé de Carrare, finement décorée de représentations de scènes de l'Ancien Testament et qui donne une petite idée de ce qu'avait été le sarcophage initial. C'est donc le coût du monument et son degré de finition qui indiquent que ce couple appartenait très certainement aux élites d'Arles, même s'il n'est pas possible de dire exactement avec quel rang [18]. Autres exemples, le sarcophage de Marcia Romana Celsa, la femme du consul Ianuarinus, a été découvert en 1974 en compagnie de deux autres sarcophages décorés, datés de la même époque, mais sans inscriptions, qu'on appelle depuis sarcophage « de la Trinité » ou « des époux » et sarcophage « de la chasse » (Rouquette 1974). Dans les deux cas, il est évident qu'on a aussi des sépultures de membres des élites ; le sarcophage « des époux » paraît même être la tombe d'un couple de clarissimes. Pourtant, les cartouches en forme de médaillon sont vides d'inscriptions. Cela ne signifie pas nécessairement

16. *CIL*, XII, 1783 = *ILS*, 6998 = *ILN*, 5, 1, 303 : *Q*(*uinto*) *Val*(*erio*) *C*(*ai*) *fil*(*io*) *Volt*(*inia*) | *Macedoni*, | *flam*(*ini*) *iuvent*(*utis*), *q*(*uaestori*) *c*(*oloniae*) *V*(*iennensium*), | *IIvir*(*o*) *aer*(*arii*), *auguri*, | *IIIvir*(*o*) [l(*ocorum*)] *p*(*ublicorum*) *p*(*ersequendorum*). *Huic* | *divos Hadrianus* | *latum clavom cu*[*m*] | *quaest*(*ura*) *optuli*[*t*] | *et petentis* | *excusationem acc*[*epit*]. | *Vicani Boxs*[*ani*] | *et Noiomagens*[*es*] | *patrono*.

17. *CIL*, XII, 956 : *Optatin*(*a*)*e Reticilae sive Pascasi*(*a*)*e*, *conilugi amantissimae*, *En*|*nius Filterius sive* | *Pompeius maritus* | *posuit sepulcru*|*m*, *cum qua vixit* | *annis octo men*|*sibus novem et* | *diebus duobus*.

18. Certains considèrent que tout sarcophage décoré avec inscription marque la sépulture d'un membre des élites (par exemple Wood 1996, p. 14), mais Noël Duval reste un peu plus prudent sur la question du prix et par conséquent des commanditaires de sarcophages (Duval 1993, p. 34) ; voir aussi Dresken-Weiland 2003, p. 307, qui suppose un niveau social élevé de la grande majorité des commanditaires (mais semble également osciller un peu sur cette question, puisqu'un peu plus loin, p. 312, il n'y a plus de lien évident entre le rang social et le choix de l'inhumation en sarcophage).

qu'ils l'ont toujours été. Il est probable que les commanditaires de ces monuments funéraires ont fait peindre des textes assez brefs dans ces cartouches, mais, à la différence de Ianuarinus, sans les faire graver : au fil des années, les pigments sont partis et les inscriptions se sont évanouies. Toutefois, le choix même de la peinture, seule et sans gravure, révèle que ces riches commanditaires n'accordaient tout simplement pas une importance prépondérante aux inscriptions elles-mêmes, dont ils savaient pertinemment bien, consciemment ou non, qu'elles allaient assez rapidement disparaître si elles n'étaient pas gravées dans la pierre[19]. Ainsi, dans deux sarcophages sur trois découverts, le faible soin apporté au texte et surtout à sa longévité tranche avec celui apporté au monument lui-même[20]. Ce point est capital, car la présence durable ou non d'écrits sur ces sarcophages, ou d'autres monuments, affecte toute la dimension mémorielle de ces objets[21].

3. Une rupture au Ve s. : la tombe du grand-père de Sidoine Apollinaire

Ainsi donc, si on se limite à la documentation épigraphique, on peut légitimement se demander où sont ces grandes familles gallo-romaines du IVe s. dont on a pourtant conservé bien des traces dans d'autres sources (Sivan 1993a ; Balmelle, Van Ossel 2001). Où sont les Ausone et autres Lachanius ? Mon propos n'est toutefois pas d'entrer dans la longue discussion sur les origines des grandes familles gallo-romaines tardives[22], mais seulement de relever cette absence de visibilité épigraphique de ceux qui dominaient la société gallo-romaine au IVe s., afin de pointer le contraste majeur avec la situation des Ve et VIe s.

À cette époque-là, en effet, à rebours d'une pratique épigraphique dont le déclin s'accélère, la Gaule – et cette fois singulièrement la Gaule méridionale – devient ainsi (relativement) riche d'inscriptions qui évoquent des individus dont certains gravitent dans des sphères qui paraissent bien plus implantées et élevées que celles du corpus du IVe s. Il s'agit non seulement de tous ces évêques étudiés par Martin Heinzelmann, mais encore de laïcs comme Dardanus, le fondateur de Theopolis vers 410, de Pantagathus de Vaison-la-Romaine qui décéda en 515, peut-être de Petrus d'Arles mort en 530, et, bien entendu, d'Apollinaris, grand-père de Sidoine Apollinaire et préfet des Gaules en 408 dont il va bientôt être question.

La majorité de ces inscriptions plus tardives sont des épitaphes métriques assez longues et souvent plutôt bien faites : pendant longtemps le *carmen* funéraire de Sidoine Apollinaire, connu d'abord par un manuscrit du Xe/XIe s., a paru trop bien composé pour que certains lui attribuent une datation antérieure à l'époque carolingienne (*RICG*, VIII, 21). Toujours liées à la religion chrétienne d'une manière ou d'une autre, ces inscriptions insistent sur les hautes origines du défunt, ses vertus, ses fonctions laïques et/ou religieuses, même si ces derniers éléments n'apparaissent souvent que de manière allusive. On perçoit alors le développement d'un véritable mouvement de mise en valeur par l'épigraphie profondément différent de ce qu'on a pu observer au IVe s., même si l'épitaphe rémoise de Iovinus, longue, métrique, liée à un monument religieux et qui assume ostensiblement être plus portée sur la valorisation des qualités – ici très religieuses – du défunt que sur l'évocation précise de sa carrière publique était peut-être déjà un précurseur de ce nouveau style épigraphique qui a pris de l'ampleur aux Ve et VIe s.[23].

C'est désormais cette transition d'une pratique épigraphique vers une autre que je propose d'explorer à partir du cas de la famille de Sidoine Apollinaire, car il me semble qu'une anecdote ou plutôt un fait divers

19. On retrouve bien ce rapport particulier à l'épigraphie avec le sarcophage de Tolosanus, dont le texte est « manifestement secondaire » (Heijmans 2004, p. 381).

20. Impossible de dire si cette proportion de deux sur trois est significative de quelque chose ou pas. Balmelle, Van Ossel 2001, p. 549, notent le caractère anépigraphe des nombreux sarcophages d'Aquitaine et les difficultés à déterminer pour qui ces derniers avaient été réalisés.

21. Dans un article qui résume une vaste recherche, Jutta Dresken-Weiland exprime l'avis que les inscriptions et décorations éventuelles des sarcophages, païens comme chrétiens, s'adressaient généralement aux morts et non aux vivants (Dresken-Weiland 2003). Elle conclut que « les personnes qui pouvaient se permettre une telle sépulture étaient plus intéressées par l'inhumation dans un sarcophage que par la décoration de ce dernier. Ils étaient assez indifférents au spectateur. » (p. 319). Il est sûr que dans cette perspective, la dimension mémorielle de ces monuments et de leurs inscriptions serait assez réduite. Même si cette étude soulève des questions importantes, je ne suis pourtant guère convaincu par la démarche et ses conclusions : par exemple, à propos de la question des sarcophages avec inscription à l'intérieur (tout de même très peu nombreux dans l'ensemble des sarcophages conservés), il me paraît assez périlleux de vouloir mettre en série l'épitaphe d'un sénateur mort en 13 av. J.-C. et celle d'un évêque du IVe s. pour appuyer l'argumentation.

22. Étude détaillée de cette question par Hagith Sivan qui mentionne plusieurs des personnes dont il est question ici.

23. Je préfère privilégier l'idée de *mouvement* plutôt que celle de *politique* de mise en valeur : il y a dans le second terme une dimension volontaire et calculée que je ne perçois pas.

raconté dans une lettre de Sidoine présente un jalon dans ce processus de transformation des pratiques épigraphiques des élites gauloises tardives (Sidon., *Ep*., III, 12). La lettre en question est datée (sans doute) de 469 et elle est adressée à son neveu Secundus – inconnu par ailleurs – qui réside à Lyon.

Sidoine est alors au sommet de sa gloire : il vient d'exercer la préfecture de la Ville à Rome l'année précédente et il est devenu patrice (*PLRE*, II, p. 115-118, Apollinaris 6 ; Heinzelmann 1982, p. 556, A 3). Devant se rendre à Clermont, il quitte Lyon et prend la route de la ville des Arvernes. À quelques distances de cette route se trouve la nécropole abandonnée où repose son grand-père qui fut préfet des Gaules en 408. Or, que voit-il de loin, horrifié ? Des fossoyeurs sont en train de réoccuper le site !

> « Le champ funéraire où il repose, rempli depuis des années tant de cendres funéraires que de corps, ne recevait plus depuis longtemps de nouvelles fosses ; mais la terre qui surmonte la tombe des morts avait repris son niveau primitif, désagrégée par le poids de la neige ou par l'action continuelle des pluies sur les tertres croulants : c'est la raison pour laquelle les croque-morts (*baiuli*), regardant l'emplacement comme disponible, eurent l'audace de le souiller de leurs bêches funestes. Bref ! déjà le gazon vert disparaissait sous la terre noire ; déjà des mottes toutes fraîches recouvraient l'antique tombeau […]. » (*Ep*., III, 12, 1-2 ; trad. Loyen)

Comme il le raconte lui-même, le sang du patrice ne fait alors qu'un tour et il se précipite au galop pour mettre *in extremis* un terme au forfait. Le récit est assez savoureux, dramatisé à souhait, et on n'insistera sans doute jamais assez sur le hasard absolument extraordinaire de la situation décrite : les croque-morts sont passés à l'action au moment précis où Sidoine est sorti de Lyon, réussissant donc l'exploit de fâcher contre eux l'un des individus les plus puissants – peut-être le plus puissant – de la région ! Est-il besoin d'ajouter que lesdits fossoyeurs ont ensuite passé un mauvais quart d'heure ? Visiblement pressé, Sidoine reprend alors sa route pour Clermont, mais prend aussi le temps de contacter trois personnes à Lyon pour régler définitivement cette affaire.

Il y a en premier lieu un problème juridique à régler si possible rapidement. C'est pourquoi, encore en route, Sidoine écrit d'abord à l'évêque de Lyon afin de s'excuser d'avoir empiété sur la juridiction en punissant lui-même sur le champ les fossoyeurs, plutôt que de les déférer devant lui. On pouvait s'y attendre : l'évêque absout Sidoine et lui donne raison, le flagrant délit, le rang de son interlocuteur ainsi que sa courtoisie lui laissant sans doute peu d'autres options.

Vient ensuite le problème toujours en suspens de la tombe de l'aïeul qui tourmente encore Sidoine. Afin de le régler, il souhaite faire restaurer la tombe et y installer une pierre gravée d'un *carmen* funéraire. Pour cela, distinguant les tâches, il charge dans un premier temps un certain Gaudentius de s'occuper matériellement de cette pierre et sans doute de son installation. Puis, peu après, il écrit à son neveu pour lui transmettre le texte du *carmen* à graver sur la pierre, avec la responsabilité de contrôler la réfection de la tombe, et surtout de vérifier que le lapicide n'a pas commis d'erreur lors de la gravure :

> *Serum post patruos patremque carmen / haud indignos avo nepos dicavi*, / *ne fors tempore postumo*, *viator*, / *ignorans reverentiam sepulti / tellurem tereres inaggeratam*. / *Praefectus iacet hic Apollinaris*, / *post praetoria recta Galliarum / maerentis patriae sinu receptus*, / *consultissimus utilissimus / ruris*, *militiae forique cultor*, / *exemploque aliis periculoso / liber sub dominantibus tyrannis*. / *Haec sed maxima dignitas probatur*, / *quod frontem cruce*, *membra fonte purgans / primus de numero patrum suorum / sacris sacrilegis renuntiavit*. / *Hoc primum est decus*, *haec superbia virtus*, /*spe praecedere quos honore iungas*, / *quique hic sunt titulis pares parentes*, / *hos illic meritis supervenire*.
>
> « Petit-fils non indigne de mon grand-père, je lui ai consacré, après mes oncles et mon père, ce poème tardif, pour qu'à l'avenir tu n'ailles point, voyageur, ignorant le respect dû à ce mort, fouler la terre de ce tertre. Ici gît le Préfet Apollinaris, qui, après avoir géré la préfecture du prétoire des Gaules, a été reçu dans le sein de sa patrie en larmes. Profondément versé et efficace dans les choses de la terre, du service public et du barreau, il les cultiva tous, et, par un exemple périlleux pour d'autres, resta libre sous le règne des tyrans. Mais le plus grand mérite qu'on lui reconnaisse, c'est d'avoir été le premier, de toute la lignée de ses ancêtres, en purifiant son front par le signe de la croix, son corps par l'eau du baptême, à renoncer à un culte sacrilège. La première gloire, la vertu par excellence, c'est de surpasser en espérance ceux qui vous égalent par le rang et de venir là-haut par ses mérites au-dessus de ceux qui sont ici-bas vos parents égaux par les titres. » (*Ep*., III, 12, 5 = *CIL*, XIII, 2352 ; trad. Loyen)

Il en profite ensuite pour émettre également un commentaire sur cette nouvelle épitaphe :

> « Certes, je sais que la qualité de l'épitaphe n'est pas digne de la science de notre ancêtre, mais l'âme d'un homme cultivé ne rejette pas un chant offert aux mânes. Il convient qu'à toi non plus ne paraisse pas trop tardive la dette que nous acquittons comme héritiers à la troisième et quatrième génération, quand nous avons appris à l'école qu'un cycle de tant d'années s'écoula avant qu'Alexandre le Grand sacrifiât aux mânes d'Achille et que Jules César rendît les honneurs funèbres à Hector, comme à l'un de ses ancêtres. » (*Ep*., III, 12, 6 ; trad. Loyen)

Il est remarquable que Sidoine a choisi de conserver la lettre à Secundus en l'incluant dans la publication de sa correspondance, contrairement à la lettre adressée à l'évêque qui n'a pas été préservée. Cette anecdote avait donc à ses yeux une importance suffisante pour être transmise, et sa relation est pour nous riche d'enseignements sur les pratiques funéraires et épigraphiques d'une des grandes familles gallo-romaines du Ve s.

Rappelons d'abord qu'en 469 ladite famille est illustre depuis longtemps, au moins un siècle environ. Le père anonyme de Sidoine fut préfet des Gaules en 448-449 (*PLRE*, II, p. 1220, Anonymus 6), le grand-père Apollinaris occupa un poste similaire en 408 (*PLRE*, II, p. 113, A 1 ; Heinzelmann 1982, p. 556, A 1), et le père de ce dernier, à nouveau un anonyme pour nous, aurait aussi exercé des responsabilités importantes et qui restent imprécises dans le dernier quart du IVe s.

Au moment de son décès, Apollinaris n'avait donc rien d'un homme nouveau et, pourtant, on observe avec surprise que la tombe du préfet des Gaules de 408 était complètement anonyme au milieu des autres dans cette fameuse nécropole lyonnaise : si les fossoyeurs avaient été conscients qu'ils étaient sur le point d'attaquer la sépulture d'une famille contemporaine aussi connue et aussi puissante, il est certain que leur instinct de conservation les aurait promptement incités à vite aller creuser ailleurs. Cette tombe portait-elle au moins une pierre qui aurait pu l'identifier ? Manifestement non, et il n'y a pas de raison de croire qu'il y en ait jamais eu une. Sidoine n'en mentionne pas et explique sans l'occulter la véritable raison de l'erreur tragique des fossoyeurs : au fil du temps le tertre de la tombe a tout simplement disparu, aplani par des intempéries qui n'auraient certainement pas altéré une stèle. On peut d'ailleurs aussi raisonnablement estimer que, si les fossoyeurs avaient ignoré l'avertissement qu'aurait constitué une quelconque stèle, Sidoine ne se serait pas privé de l'indiquer dans sa relation, comme circonstance aggravante de la violation de sépulture. Cette violation n'était donc en réalité pas aussi évidente que cela dans les faits tels qu'ils sont rapportés, les coupables pouvant plaider leur bonne foi.

Ce qu'il y a d'important à retirer dans tout cela, c'est la constatation que, dans cette puissante et ancienne famille, la génération qui a précédé Sidoine (et enterré Apollinaris) admettait parfaitement l'idée qu'une sépulture de préfet des Gaules puisse être équivalente à celle d'un simple quidam[24]. Mieux, la mention du tertre montre qu'on ne faisait pas de tombe destinée à marquer le paysage ni même à durer dans le temps : clairement, avant Sidoine, aucun effort n'avait été consenti au fil des années pour restaurer le tertre qui s'affaissait. Dans la mesure où il est question d'une famille qui, économiquement, aurait pu financer tout type de monument, tout cela implique qu'on avait accepté, de manière plus ou moins consciente, l'idée qu'à terme la tombe allait disparaître.

Cette acceptation d'une tombe anonyme et éphémère était-elle ancienne ou non ? On pourrait arguer qu'Apollinaris était le premier chrétien de la famille et qu'il s'est peut-être conformé aux recommandations de plus d'un théologien de l'époque vantant la modestie dans la mort, mais l'argument n'est guère convaincant : notre corpus du IVe s. ne concerne-t-il pas essentiellement des chrétiens (Lauwers, Treffort 2009) ? En outre, la discrétion évidente de la tombe d'Apollinaris fait directement écho à une constatation archéologique plus large, à savoir que les rapports sociaux apparaissent peu dans les sépultures tardives, tout comme « la topographie sociale de la mort » nous échappe encore pour cette époque (Raynaud 2006, p. 144 ; *L'inhumation privilégiée*, p. 10-11)[25]. Tous ces éléments incitent donc à estimer que la manière de gérer la tombe d'Apollinaris correspondait non pas à une innovation ou à une décision ponctuelle, mais bien à la prolongation de la tradition familiale en la matière – en tout cas au moins jusqu'à la génération de Sidoine Apollinaire.

D'un autre côté, Sidoine et peut-être son neveu et correspondant étaient tout à fait capables d'identifier le lieu de cette tombe devenu quasi invisible, et sans doute

24. L'affaire de la tombe d'Apollinaris est assez connue pour être régulièrement citée (par exemple dernièrement : Pietri 1986, p. 136 ; Wood 1996, p. 13 ; Raynaud 2006, p. 137-139). Les commentaires, assez brefs, se limitent néanmoins en général à constater la situation et à s'intéresser à la génération de Sidoine, sans la mettre en rapport avec ce qu'avait fait la génération précédente.

25. Ce qui ne signifie cependant pas qu'il n'y avait absolument pas de différences dans les sépultures (et les spécificités funéraires locales) : pour un exemple du IVe s., voir le bilan récent des fouilles de la nécropole de Lisieux (Paillard *et al*. 2009).

longtemps après l'inhumation. Cela signifie donc que, depuis les funérailles – auxquelles Secundus n'avait d'ailleurs sans doute pas lui-même assisté –, la tombe d'Apollinaris était demeurée un « lieu de mémoire » familial[26]. Cependant, ce lieu appartenait exclusivement à la géographie intime de cette famille et de ses proches, une géographie que Sidoine et les siens ne partageaient pas avec leurs contemporains et qui n'avait aucune dimension publique[27]. Corollaire de tout cela, la sépulture n'avait pour cette famille aucune fonction de marqueur social.

Bref, jusqu'à Sidoine, sa famille n'a pas cherché à mettre en scène sa puissance à travers la sépulture du préfet des Gaules de 408, a fortiori à travers son épitaphe inexistante : on retrouve là une situation qui est directement dans la ligne de ce que nous avions constaté à propos de la discrétion épigraphique des élites gallo-romaines au IV^e^ s.

4. Manifestation de la hiérarchie sociale et mémoire familiale

Or, il est manifeste que Sidoine Apollinaire a très consciemment rompu avec cette pratique familiale[28]. Sa lettre à Secundus montre en effet que s'est imposée à lui l'idée non seulement de restaurer le tertre, mais bien de garantir la longévité de la tombe, en particulier par l'adjonction d'une inscription funéraire soigneusement composée. On perçoit là une sensibilité nouvelle qui enjoint, beaucoup plus que par le passé, de préserver la tombe, et aussi, de facto, le corps qui y repose. Cela amènerait évidemment à s'interroger sur la raison de tous ces efforts nouveaux, auxquels les générations précédentes n'avaient pas consenti, mais, à quinze siècles de distance, il ne nous est guère possible ici de sonder les cœurs dans cette affaire ; on peut seulement faire quelques observations.

La première concerne la tombe elle-même. Le but affiché de la réfection et surtout de la pierre gravée est de s'assurer contre tout nouveau risque de violation de sépulture. Toutefois, en monumentalisant ainsi la tombe, cette dernière change en quelque sorte de nature en abandonnant son invisibilité, ce qui, mécaniquement, hiérarchise socialement l'espace funéraire où elle se situe (Lauwers, Treffort 2009, p. 440-442). Nulle part le futur évêque Sidoine n'évoque en effet la sécurité des tombes voisines de celle de son grand-père : alors qu'auparavant cet espace funéraire était égalitaire, pourrait-on dire, il y a désormais la tombe d'Apollinaris, qui a vocation à perdurer, et l'ensemble des tombes ordinaires, qui sont condamnées à l'oubli.

Les fossoyeurs sauront désormais à l'avenir de manière claire qu'il ne faut pas toucher à cette tombe-ci. Néanmoins, que penser de l'inscription ? Il est douteux que ces croque-morts de la fin du V^e^ s. aient été aptes à lire et surtout à apprécier une longue épitaphe métrique comme celle que Sidoine fait graver. On en déduit alors que ce qui doit les retenir à l'avenir, c'est le monument lui-même : une pierre de taille respectable ainsi qu'un texte gravé garantiront que repose à cet endroit un individu important et puissant qu'il convient de ne pas déranger. Paradoxalement, cette inscription s'adresse donc sans doute aussi aux illéttrés : la taille du texte, quel que soit son contenu, fonctionnera très bien comme un marqueur culturel, avec le sous-entendu qu'une pierre, même relativement simple, comportant autant de mots et de lettres, ne peut appartenir qu'à une famille importante. En propre, l'inscription même deviendrait un document d'histoire de l'art, indépendamment du contenu du texte lui-même.

Mais il n'y a pas là qu'une mesure conservatoire. L'épitaphe s'adresse en effet à un autre public que les illettrés quand elle vante les mérites privés et publics du défunt ainsi que son attitude religieuse : pour celui qui savait lire, elle faisait la publicité à la fois et du rédacteur du *carmen*. Ce dernier instaure un dialogue avec les éventuels passants, curieux de découvrir ce que cette pierre avait à leur proposer et appartenant aux *happy few*

26. Martin Heinzelmann a très justement souligné l'importance, pour la vie sociale des familles, des funérailles proprements dites, indépendamment de la longévité de la tombe ou des accessoires qu'on pouvait y mettre (*L'inhumation privilégiée*, p. 52, en marge d'une intervention d'Alain Dierkens sur les tombes privilégiées tardives de Belgique) ; idée développée par Michel Lauwers et Cécile Treffort qui insistent sur la distinction à faire dans les pratiques funéraires entre ce qui était de l'ordre de l'éphémère et ce qui allait être durable, mais aussi entre ce qui était visible et ce qui n'était pas voué à le rester (Lauwers, Treffort, 2009, p. 443-444).

27. À la différence du tombeau lyonnais (*conditorium*) du consul de 382 Flavius Afranius Syagrius qui, deux générations après sa mort, pouvait servir à l'occasion de point de chute pour les élites locales, et qui était situé à quelques pas de l'église des Maccabées (qui abritait depuis 390 environ le tombeau de Saint Just), comme le rapporte Sidoine (*Ep*., V, 17, 4, datée sans doute de 469). La lettre de Sidoine est cependant muette quant à la manière dont se présentait cette tombe, qui avait visiblement surtout pour caractéristique d'être *ad sanctum* : était-elle monumentale (éventuellement avec inscription) ou bien n'était-elle devenue qu'un lieu-dit, du fait de sa proximité avec le tombeau du saint ?

28. *Contra* : « Vieille habitude que cette célébration écrite, destinée autant à la mémoire du défunt qu'à la notoriété de ses descendants, qu'il importe de signifier au passant. Ainsi se perpétuent les pratiques de la piété ostensible qui depuis les siècles de la République entouraient la sépulture. » (Raynaud 2006, p. 139).

capables de goûter ce texte. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir si cette pierre était dressée ou couchée, malheureusement… [29]

Cependant le public naturel et privilégié de cette épitaphe me semble être surtout la propre famille de son rédacteur, car la question familiale est centrale dans cette lettre à Secundus : le *carmen* lui-même inclut un commentaire sur le rapport entre les générations, même si le nom de Sidoine Apollinaire est absent. La dimension mémorielle de la tombe d'Apollinaris est en effet fortement renforcée par la pierre et son inscription. Jusqu'alors la tombe n'était destinée à durer qu'une ou deux générations, le temps, sans doute, que ceux qui avaient connu le défunt s'effacent à leur tour. En la restaurant au moment où elle aurait normalement dû disparaître, Sidoine Apollinaire relance un nouveau cycle de vie pour ce qui, de lieu de mémoire temporaire, devient maintenant un vrai monument familial, destiné à préserver pour les générations ultérieures le souvenir du fait qu'Apollinaris avait été préfet des Gaules et premier de sa famille à se convertir au christianisme. C'est là une manière à la fois de faire la publicité de sa famille et de mettre sur la place publique, sur un support durable, plusieurs éléments importants des archives familiales.

À vrai dire, la décision d'installer cette pierre gravée au nom de la piété envers les anciens place Sidoine dans une situation un peu délicate. En effet, tout le discours sur les devoirs envers le grand-père pourrait être interprété comme une critique de la génération intermédiaire, coupable de ne pas avoir tout entrepris pour la tombe d'Apollinaris. On perçoit bien cette gêne chez Sidoine Apollinaire à travers le soin qu'il met dans sa lettre à justifier sa démarche auprès de Secundus, afin d'emporter l'adhésion de celui-ci ; un Secundus qui lui-même n'a certainement pas connu celui qui avait été son arrière-grand-père. Dans le fond, Sidoine innove. Il doit donc se justifier auprès de son parent de ce non-respect de la tradition familiale en la matière. La manière d'y arriver est d'ailleurs assez classique ; pour excuser le caractère tardif de son hommage épigraphique funéraire, il renvoie tout simplement à des exemples illustres et anciens que Secundus partage avec lui : l'hommage, par delà les siècles, d'Alexandre le Grand à Achille (cf Cic. *Arch*., 24) et celui de César à Hector (cf. Luc. IX, 974-977). Ainsi, plutôt que de dénoncer la tradition léguée par son père (ce qui serait une impiété), il l'éclipse par une tradition supérieure dont il s'institue l'héritier. Décision qu'il a assumée pleinement : après tout, c'est lui qui a pris la décision de faire la publicité de cette affaire en faisant le choix d'insérer cette lettre dans sa correspondance publiée. L'argumentation de Sidoine a d'ailleurs dû porter, puisque lui aussi a bénéficié à la fin de sa vie d'un beau et grand *carmen* funéraire à Clermont.

Si l'on rassemble maintenant les éléments de ce dossier, on observera que la pratique épigraphique de la famille de Sidoine Apollinaire correspond d'assez près à ce que l'on observe par ailleurs plus généralement pour l'épigraphie des élites gauloises des IVe et Ve s. Si on accepte de lui donner un caractère représentatif, on a peut-être là un aperçu partiel sur la transition vers les pratiques épigraphiques du Ve et VIe s : d'abord un certain désintérêt puis une réappropriation du média qu'était l'épigraphie, en particulier funéraire, dans la moitié sud de la Gaule. La façon dont ces élites méridionales se percevaient ou percevaient leurs relations avec leur environnement social a indubitablement changé, par rapport au siècle précédent et aussi par rapport à ce qui se passait dans la partie septentrionale. Est-ce lié à la recomposition de ces élites, due elle-même à la christianisation, aux mouvements de populations et à l'effondrement de l'Empire romain ? En tout cas, en mobilisant les morts, à travers l'épigraphie et de nouvelles pratiques funéraires, ces élites méridionales ont manifesté plus ouvertement la hiérarchie sociale et leur domination, en exposant d'une nouvelle manière leur différence et en préservant leur nom de l'oubli ; tout cela– et paradoxalement –en contradiction flagrante avec l'humilité requise par le christianisme que leurs inscriptions affichaient.

Un dernier mot : l'innovation de Sidoine a finalement été au moins partiellement payante. Quinze siècles plus tard, en effet, cette nouvelle manière de mettre en scène les morts et leur souvenir a réussi à sauver de l'oubli le nom de son grand-père et ses titres les plus glorieux. Néanmoins, cette stratégie mémorielle a également bénéficié d'une ruse de l'Histoire, qu'on a parfois un peu tendance à négliger. Car si cette épitaphe a bien été conservée à travers les siècles, c'est de manière indirecte et sur un autre support : malgré les efforts de Sidoine, le matériau funéraire a péri, ou bien se trouve aujourd'hui inaccessible, enterré ou intégré à quelque mur lyonnais. Ce qui a permis à ce texte de résister au temps est sa transposition épistolaire. C'est sans doute une certaine fierté envers sa création qui a poussé Sidoine à intégrer

29. *Contra* (sans doute) : Jutta Dresken-Weiland soulevait la question du public auquel étaient destinées les inscriptions des sarcophages (Dresken-Weiland 2003 ; voir *supra* n.21). Il faudrait en fait élargir la question à l'ensemble de l'épigraphie funéraire : en tout cas il ne me paraît pas que l'épitaphe d'Apollinaris composée par Sidoine Apollinaire ait été destinée au défunt.

le *carmen* à la publication de sa correspondance : d'écrit épigraphique, il est donc devenu littéraire et a été préservé comme tel. Avait-il alors en tête l'avertissement de Martial ?

> Impossible désormais à la renommée de me donner davantage : partout mon livre est dans toutes les mains. Et lorsque les pierres de Messala ne seront plus que des débris et que le marbre orgueilleux de Licinius ne sera plus que poussière, il y aura encore des bouches pour déclamer mes vers, et bien des étrangers les rapporteront au séjour de leurs pères. (VIII, 3, 6 ; trad. Izaac)

Force est de constater que de nombreuses autres inscriptions tardives du même type ont suivi un chemin similaire, en particulier beaucoup d'épitaphes d'évêques. Qu'on se rappelle ainsi le *carmen* consacré au général Flavius Iovinus, que nous considérions dans notre corpus du IV^e^ s. comme un précurseur de ce qui allait se passer au siècle d'après : l'église rémoise où il se situait a disparu, mais il est malgré tout parvenu jusqu'à nous par le biais d'un intermédiaire, Flodoard, qui l'avait entretemps trouvé remarquable et transcrit dans son œuvre. Exactement le chemin qu'a suivi l'épitaphe de Sidoine Apollinaire. Ce ne sont certainement pas les quelques fragments découverts à Clermont en 1991 qui auraient pu permettre de reconstituer le texte de l'épitaphe (Montzamir 2003). Si nous la possédons toujours, c'est bien parce qu'un copiste du X^e^ ou du XI^e^ s. a jugé bon et souhaitable de la transcrire en marge d'un manuscrit de l'œuvre de l'évêque de Clermont (Prévot 1993, p. 223). Et rien ne dit qu'il n'y a pas eu encore un autre intermédiaire encore entre la pierre proprement dite et ce copiste anonyme. Ces remarques ajoutent un nouvel élément au débat séculaire sur l'articulation entre littérature et épigraphie, particulièrement épineux, par exemple, à propos des épitaphes dites « littéraires » de Venance Fortunat, mais c'est là un autre sujet.

Bibliographie

Les corpus épigraphiques sont indiqués par les sigles utilisés par *L'Année épigraphique*, les sources littéraires sont citées avec les abréviations du nouveau Gaffiot.

Balmelle, Van Ossel 2001 : BALMELLE (C.), VAN OSSEL (P.) - De Trèves à Bordeaux. La marque des élites dans les campagnes de la Gaule romaine aux IV^e^ et V^e^ siècles. *In* : Ouzoulias (P.), Pellecuer (Chr.), Raynaud (Cl.), van ossel (P.), Garmy (P.) dir., *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité*, Actes du IV^e^ colloque de l'association AGER, Montpellier, 11-14 mars 1998, Antibes, Éditions APDCA, 2001, p 535-552.

Benoit 1954 : BENOIT (F.) - *Sarcophages paléochrétiens d'Arles et de Marseille*, Paris, CNRS, 1954, 88 p., 49 pl. (Supplément à *Gallia*, V).

Burnand 2006 : Burnand (Y.), Primores Galliarum. - *Sénateurs et chevaliers romains originaires de la Gaule de la fin de la République au III^e^ siècle*, II, *Prosopographie*, Bruxelles, Éd. Latomus, 2006, 630 p. (Collection Latomus 302).

Burnand 2008 : Burnand (Y.), Primores Galliarum - *Sénateurs et chevaliers romains originaires de la Gaule de la fin de la République au III^e^ siècle*, III, *Étude sociale*, 2. Les horizons de vie, Éd. Latomus, Bruxelles, 2008, 382 p. (Collection Latomus 319).

Caillet 1993 : CAILLET (J.-P.) - Les sarcophages chrétiens en Provence (III^e^-V^e^ s.). *Antiquité tardive*, 1, 1993, p. 127-142.

Chastagnol 1978 : CHASTAGNOL (A.) - *L'album municipal de Timgad*, Bonn, Habelt, 1976, 109 p., 16 p. de pl.

Chastagnol 1992 : CHASTAGNOL (A.) - *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris, Les Belles Lettres, 1992, 484 p.

Chastagnol 1995 : CHASTAGNOL (A.) - Le chrisme des tablettes de patronat. *In* : Orbis Romanus Christianusque ab Diocletiani aetate usque ad Heraclium. *Travaux sur l'Antiquité Tardive rassemblés autour des recherches de Noël Duval*, Paris, De Boccard, 1995, 322 p., p. 33-39.

Delmaire 1989a : DELMAIRE (R.) - *Les responsables des finances impériales au Bas-Empire romain (IV^e^-VI^e^ s.). Études prosopographiques*, Bruxelles, Éd. Latomus, 1989, 321 p. (Collection Latomus 203).

Delmaire 1989b : DELMAIRE (R.) - *Largesses sacrées et res privata. L'aerarium impérial et son administration du IV^e^ au VI^e^ siècle*, Rome, École française de Rome, 1989, XVII-759 p. (Collection de l'École française de Rome 121).

Dresken-Weiland 2003 : DRESKEN-WEILAND (J.) - Recherches sur les sépultures paléochrétiennes en sarcophage (occident, IV^e^-VI^e^ siècles. *Antiquité tardive*, 11, 2003, p. 305-319.

Duval 1993 : DUVAL (N.) - La notion de « sarcophage » et son rôle dans l'Antiquité tardive. *Antiquité Tardive*, I, 1993, p. 29-34.

Heijmans 2004 : HEIJMANS (M.) - *Arles durant l'Antiquité tardive. De la Duplex Arelas à l'Urbs Genesii*, Rome, École française de Rome, 2004, XII-446 p. (Collection de l'École française de Rome 324).

Heinzelmann 1976 : HEINZELMANN (M.) - *Bischofsherrschaft in Gallien. Zur Kontinuität römischer Führungsschichten vom 4. Bis zum 7. Jahrhundert. Soziale, prosopographische und bildungsgeschichte Aspekte*, Munich, Artemis, 1976, 280 p. (Beihefte der *Francia*, Band 5).

Heinzelmann 1982 : HEINZELMANN (M.) - Gallische Prosopographie 260-527 (*Prosopographica* IV). *Francia*, 10, 1982, p. 531-714.

Lauwers, Treffort 2009 : LAUWERS (M.), TREFFORT (C.) - De l'inhumation privilégiée à la sépulture de prestige. *In* : *Inhumation de prestige*, p. 439-450.

L'inhumation privilégiée : DUVAL (Y.), PICARD (J.-Ch.) éd. - *L'inhumation privilégiée du IVe au VIIIe siècle en occident*, Actes du colloque de Créteil les 16-18 mars 1984, De Boccard, Paris, 1986, 260 p.

Inhumation de prestige : ALDUC-LE BAGOUSSE (A.) dir. - *Inhumation de prestige ou prestige de l'inhumation ? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IVe-XVe siècle)*, Caen, Publications du CRAHM, 2009, 452 p.

Lepelley 1999 : Lepelley (Cl.) - Du triomphe à la disparition. Le destin de l'ordre équestre de Dioclétien à Théodose. *In* : *L'ordre équestre. Histoire d'une aristocratie (IIe siècle av. J.-C. – IIIe siècle ap. J.-C.)*, Actes du colloque international organisé par Ségolène Demougin, Hubert Devijver et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier (Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995), Rome, École française de Rome, 1999, 694 p. (Collection de l'École française de Rome 257), p. 629-646.

Martindale 1980 : MARTINDALE (J.R.) - Prosopography of the Later Roman Empire : *addenda et corrigenda* to Volume I. *Historia*, 29, 1980, p. 474-497.

Montzamir 2003 : MONTZAMIR (P.) - Nouvel essai de reconstitution matérielle de l'épitaphe de Sidoine Apollinaire (*RICG*, VIII, 21). *Antiquité tardive*, 11, 2003, p. 321-327.

Paillard *et al.* 2009 : PAILLARD (D.), ALDUC-LE BAGOUSSE (A.), BUCHET (L.), BLONDIAUX (J.), NIEL (C.) - Identité sociale ou miroir d'une société en évolution ? Les tombes remarquables de la seconde moitié du IVe siècle dans la nécropole Michelet à Lisieux (Calvados). *In* : *Inhumation de prestige*, p. 1-22.

Pailler 1986 : Pailler (J.-M.) - L'énigme Nymfius. *Gallia*, 1986, p. 151-165.

Pietri 1970 : PIETRI (L.) - La conversion en Belgique seconde d'un ancien officier de l'armée de Julien, Jovin. *Revue du Nord*, 52, 1970, p. 443-453.

Pietri 1986 : PIETRI (L.) - Les sépultures privilégiées en Gaule d'après les sources littéraires. *In* : *L'inhumation privilégiée*, p. 133-142.

PLRE : JONES (A.H.M.), MARTINDALE (J.R.), MORRIS (J.) - *The prosopography of the later Roman empire*, Cambridge, CUP, t. I, *A.D. 260-395*, 1971, XXII-1151 p., t. II, *A.D. 395-527*, 1992, XLI-1342 p.

Prévot 1993 : PREVOT (Fr.) - Prolégomènes à *RICG*, VIII. Deux fragments de l'épitaphe de Sidoine Apollinaire découverts à Clermont-Ferrand. *Antiquité tardive*, 1, 1993, p. 223-229.

Raynaud 2006 : RAYNAUD (Cl.) - Le monde des morts. *In* : Heijmans (M.), Guyon (J.) dir., *Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale, I, Réseau des cités, monde urbain et monde des morts*. *Gallia*, 63, 2006, p. 137-156.

Rouquette 1974 : Rouquette (J.-M.) - Trois nouveaux sarcophages chrétiens de Trinquetaille (Arles). *CRAI*, 118/2, 1974, p. 254-277.

Sivan 1989 : SIVAN (H.S.) - Town Country and Province in Late Roman Gaul : The Example of CIL XIII 128. *ZPE*, 79, 1989, p. 103-113.

Sivan 1993a : SIVAN (H.S) - *Ausonius of Bordeaux. Genesis of a Gallic Aristocracy*, Londres, Routledge, 1993, 243 p.

Sivan 1993b : SIVAN (H.S) - Numerian the Intellectual. A Dynastic Survivor in Fourth Century Gaul. *Rheinische Museum*, 136, 1993, p. 360-365.

Wood 1996 : WOOD (I.) - Sépultures ecclésiastiques et sénatoriales dans la vallée du Rhône (400-600). *Médiévales*, 31, automne 1996, p. 13-27.